

Courriel

Sainte-Thérèse, le 23 septembre 2016

**Objet : Demande d'accès concernant 539-550, boul. Curé-Boivin à Boisbriand.**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 12 septembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe le document visé par votre demandé pour 539A, boul. Curé-Boivin. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisations du 21 juillet 2004, 2 pages

Après vérification, nous sommes informés que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande pour les autres adresses

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

p. j.

Saint-Eustache, le 14 juillet 2004

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(article 22)**

---

Aubin, Frédéric (Ébénisterie R.F. Aubin)  
1, chemin de la Meuse  
Lorraine (Québec)  
J6Z 2S9

N/Réf. : 7610-15-01-00416 10  
200071039

Objet : Exploitation d'un atelier de fabrication et de finition de meubles

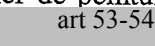
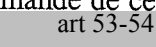
Monsieur,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 18 septembre 2003, reçue le 13 novembre 2003 et complétée le 8 juillet 2004 j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'un atelier de fabrication et de finition de meubles.

Les travaux auront lieu au 539A, boul. Curé-Boivin, lot P-88-240 du cadastre de la paroisse Sainte-Thérèse-de-Blainville, municipalité de Boisbriand, MRC Thérèse-de-Blainville.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire « Demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'un atelier de peinture ou de revêtement », daté du 18 septembre 2003, signé par  art 53-54, 5 pages;
- Formulaire « Demande de certificat d'autorisation », daté du 12 novembre 2003, signé par  art 53-54, 13 pages et 4 annexes;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: P 7610-15-01-01265 10  
200065795

Le 14 juillet 2004

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Jean Rivet

Directeur régional de l'analyse et de l'expertise  
de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides